N° DEC-2022/28
1. Commande Publique
1.4 Autres types de contrats

DECISION DU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN MINI-CAR AVEC LA SOCIETE FRANCE REGIE EDITIONS

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire **;**

VU la convention proposée par la société FRANCE REGIE EDITIONS ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention avec la société FRANCE REGIE EDITIONS *(sise 3 avenue de la Résistance - 93340 LE RAINCY)* concernant la mise à disposition gratuite d'un mini-car de type « PEUGEOT - 9 places ou similaire » ;

ARTICLE 2 : Dit que cette mise à disposition est pour une durée de 2 ans, kilométrage illimité ;

ARTICLE 3 : Dit que la Mairie prend à sa charge l'entretien du véhicule et s'engage à assurer le véhicule tous risques et à prendre ne charge la franchise et supporter les frais d'utilisation ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 31 mars 2022

Décision affichée le :

07/04/2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

Le Maire,

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE 91250 ESSONNE

Patrick RAUSCHER